

**DÉLIBÉRATION****Conseil d'administration****Séance du 29 avril 2025**

Délibération  
n° 53-2025  
Point 4.13.1

**Point 4.13.1 de l'ordre du jour****Prix de thèse de la Fédération de recherche "Europe en mutation" (FRU 6703)****EXPOSE DES MOTIFS :**

En décembre de chaque année, la fédération de recherche attribue un prix aux docteurs ayant soutenu leur thèse à l'Unistra au cours des mois précédents.

Un appel à candidatures est lancé par la fédération auprès des unités de recherche qui y sont rattachées.

Après examen des candidatures proposées, le Conseil de la fédération prend la décision d'attribuer un prix de thèse d'un montant de 1 000 euros ou de deux prix de thèse de 500 euros chacun.

Le nom des lauréats sera défini au cours de l'année sur critères scientifiques.

**Rapporteur : Rémi BARILLON, Vice-président Recherche**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le prix de thèse de la Fédération de recherche "Europe en mutation" (FRU 6703).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	9
Ne participe pas au vote	1

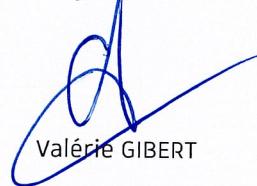
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT